

## Suivi qualitatif des Ad'AP

# 1ers ateliers d'échanges sur la mise en œuvre des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP)

9 septembre 2021

### LIVRABLE 1

« Avancement de l'Ad'AP, aléas rencontrés et réponses apportées »

Animation : Alain MEUNIER (Cerema)

## Préambule

L'objectif de cet atelier est d'échanger sur vos retours d'expérience, par rapport à l'avancement de vos Ad'AP, des difficultés et autres aléas rencontrés affectant vos travaux avec un zoom particulier sur les éventuels impacts liés à la crise sanitaire afin de donner à la DMA un rendu de terrain qui pourrait justifier de potentiels ajustements.

2 retours d'expériences pour lancer ces ateliers, l'un par une collectivité, en l'occurrence la ville de ROUEN, l'autre par une chaîne de magasins, en l'occurrence MONOPRIX.

## 1ère présentation : Ville de Rouen

Par Mme DEMAEGDT Pascale pour la **Ville de ROUEN** (Commune autonome en instruction des demandes d'ERP, vu avec la DDTM)

1) Ad'AP sur 9 ans, pour un montant de travaux estimés à 9 millions d'euros et composé de 225 sites dont :

- 10 IOP
- 112 ERP de 1ère catégorie
- 6 ERP accessibles en 2015

2) Une stratégie de mise en accessibilité, en lien avec le PAVE de la commune, basée sur 3 périodes et création d'une charte « couleur » pour les travaux de peinture.

*1ère période* : Par quartier (un groupe scolaire, un gymnase, une maison de quartier, une bibliothèque en priorité) et les ERP accueillant le plus de public ;

*2ème période* : Les ascenseurs ;

*3ème période* : Les autres bâtiments, notamment ceux dont l'avenir est incertain ou ceux qui font l'objet de dérogations.

=> Un principe fort et revendiqué : privilégier le meilleur rapport accessibilité/confort d'usage/coût.

Cela nécessite alors un gros travail de concertation avec les associations mais cela aboutit souvent.

3) 3 principales difficultés ont été pointées.

La première sur la réalisation des AT qui deviennent vite chronophages, notamment lorsque l'on intervient avec une AT sur un même type de prestations sur plusieurs bâtiments alors que d'autres AT sont à faire pour les autres prestations.

La deuxième où il est parfois difficile de respecter stricto sensu la réglementation lorsque l'on privilégie le confort d'usage comme le pratique la ville de Rouen. Il est donc indispensable de procéder à une importante concertation avec les associations.

Les études complexes et la présence d'amiante lors de la mise aux normes des ascenseurs qui ont eu un impact direct sur les délais et les coûts finaux caractérisent la troisième difficulté rencontrée.

4) L'impact du Covid a finalement été sans conséquence car le retard pris par les études particulières a été compensé par des travaux non programmés à l'origine notamment sur les écoles qui ont été fermées une longue période.

5) La synthèse des échanges entre participants peut être résumée ainsi.

L'impact du Covid a été différemment ressenti, notamment pour les travaux en régie où les agents concernés se sont retrouvés à l'isolement.

Plusieurs collectivités engagent de plus en plus de concertation avec les associations pour mettre en avant le confort d'usage mais sans échapper non plus au réglementaire.

C'est une approche qu'une chaîne comme Monoprix n'a pas car peu de contact avec les associations mais trouve la démarche très intéressante.

## 2e présentation : Monoprix

Par Mr DECUIGNIERE Bertrand

1) 386 magasins, souvent dans un patrimoine ancien, concernés par l'accessibilité dont :

- 386 registres d'accessibilités mis en place
- 281 sites déclarés conformes
- 68 sites sous Ad'AP qui se terminera en 2024 pour un coût de 23 millions d'euros
- 16 magasins qui sont hors Ad'AP ont été ajoutés dans le bilan à mi-parcours.

Un BE unique, AXEO + un AMO pour l'ensemble des magasins.

2) La stratégie d'accessibilité se fait en 2 étapes.

*1ère étape* : les petits travaux « visuels » tels que la vitrophanie, les bandes d'éveil et de vigilance, les bornes d'accueils et la signalétique ainsi que les travaux peu lourds pour le fonctionnement des magasins (15 millions d'euros).

*2ème étape* : les ascenseurs (8 millions d'euros)

La centralisation des dossiers permet une homogénéisation de la thématique de l'accessibilité sur la France.

3) Des difficultés rencontrées :

- La présence d'amiante est importante et complexifie tous les travaux, par exemple planter des clous devient vite une usine à gaz.
- Problèmes récurrents d'absence d'homogénéité de l'instruction des dérogations entre départements. Un même dossier peut passer dans quelques départements et être rejeté par d'autres.
- Un grand nombre de magasins se situent dans des copropriétés, d'où des études à mener longues, des validations en assemblée générale compliquées, ce qui entraîne des délais plus longs que prévu.
- Il n'est pas toujours facile de faire admettre à certains directeurs de magasins de la nécessité de faire des travaux d'accessibilité qu'ils considèrent non prioritaires.
- Pour les magasins en hyper centre, les travaux sont parfois compliqués, notamment vu la rareté de place pour stocker le matériel.

4) Il n'y a eu que peu d'impact Covid. Peu de magasins ont été fermés et les horaires restreints imposés alors auraient pu permettre de prendre un peu d'avance mais ça n'a pas été le cas. Le retard constaté est plutôt dû aux nécessaires arbitrages d'avant Covid.

5) La synthèse des échanges entre participants peut être résumée ainsi :

Sur la question posée sur une éventuelle réflexion d'aménagement des cabines d'essayage, Monoprix précise que non car pas de remontée client sur le sujet.

Sur la question des formations dispensées au personnel de Monoprix, Mr DECUIGNIERE nous précise que 7 000 personnes ont été formées pour accueillir les usagers sur un effectif de 20 000. La période n'était pas la meilleure pour renforcer la formation des personnels.

Les attestations des bureaux de contrôle mettent du temps à arriver, notamment lorsqu'il y a des levées de réserve à faire et donc revenir sur site.

**En conclusion**, la prise en compte du confort d'usage est de plus en plus fréquente dans le traitement de l'accessibilité. On le constate par contre plutôt à l'échelle d'une collectivité que d'une chaîne comme Monoprix qui rayonne sur tout le territoire français, en organisant impérativement des concertations avec les associations et privilégiant les contacts en amont avec la commission, même si les DDT manquent de temps pour échanger avec tous les pétitionnaires.